



## Plus de 12h de travail par jour...

Par **Clemtouille**, le **22/11/2012** à **00:28**

Bonjour, je vous expose ma situation, ma copine vient de signer un contrat pour un CAP pâtisserie en alternance, donc avec un statut d'apprentie. Le problème est qu'elle commence à 6h tout les matins, qu'elle finit à 13h, se suit 1h de pause, rembauche à 14h et finit enfin sa journée à 19h, n'étant pas véhiculé elle prend les transports en commun pour rentrer à la maison et fait de même le matin pour se rendre au travail. Avec tout ça elle se lève à 4h50 et puis rentre à 19h30, autant vous dire qu'il ne lui reste plus de temps pour manger, se laver, se reposer et dormir! Elle commence à saturer et moi de-même! Ce que je voulais savoir, c'est, est-ce légal cette durée de travail!? Je précise qu'elle a 18ans.

Par **janus2fr**, le **22/11/2012** à **07:45**

Bonjour,

Les durées maxi du travail sont :

- 10 heures par jour ;
- 48 heures par semaine ;
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés doivent bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent les heures de repos quotidien.

L'employeur est tenu d'accorder au moins 20 minutes de pause lorsque le temps de travail quotidien atteint 6 heures.